



Procès-verbal du deuxième conseil d'école
du jeudi 16 février 2017

PRÉSENTS :

Equipe enseignante : Mmes Guillermin, Bernès, Planès, MM. Postigo, Guichon, Arnoux

DDEN : Mme Jusko

Municipalité : Mme Lombardi, maire-adjointe aux affaires scolaires ; Mme Iori, responsable périscolaire

Parents d'élèves délégués : Mmes Sabatier Abidi, Mahuet, Philifert-Allanos, Domingues de Melo, Bertrand, Bormans, Jardry, Laulan, M. Haro

Excusées : Mmes Muraz et Ben

DÉROULEMENT :

1) Intervention de Mme Culoma, IEN, à propos de l'intervenante d'anglais

Mme Culoma informe les parents d'élèves qu'elle peut assister de droit à tous les conseils d'écoles sur sa circonscription. Elle le fait occasionnellement sur certaines écoles à chaque période de l'année scolaire. Elle précise qu'elle a souhaité être présente à ce conseil afin de rappeler le contenu de la circulaire départementale sur l'utilisation d'un intervenant en langue vivante. Cette intervention lui a semblé nécessaire suite à sa rencontre avec les parents d'élèves et la Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) à ce sujet.

- *"A l'école, l'enseignement des langues revient principalement aux enseignants du premier degré."*

- *"Les enseignants bénéficiant encore d'intervenants extérieurs s'exerceront progressivement à prendre en charge des séances de langue ou participeront à l'élaboration et au suivi d'une programmation."*

Elle ajoute que, comme toute intervention extérieure au sein d'une école,

- *"Les interventions doivent s'inscrire dans un projet pédagogique cohérent, comme c'est le cas avec tout autre type d'intervention en classe."* Ce projet devra être en lien avec le projet d'école.

- comme pour tout projet, la municipalité transmet à l'école ce qu'il lui sera possible de prendre en charge, en fonction du budget alloué lors du conseil municipal. Mme Culoma n'a aucun pouvoir pour intervenir sur la décision municipale à ce sujet.

Les enseignants précisent que la rédaction du projet a commencé avec l'aide de Mme Nicorosi, conseillère pédagogique départementale en langues vivantes.

Mme Culoma a proposé à la municipalité de faire intervenir l'intervenante d'anglais sur le temps des TAP. Les membres du conseil d'école soulèvent le fait que tous les enfants ne seraient alors pas concernés.

2) Projet EDucatif Territorial (PEDT) à renouveler

C'est le projet sur lequel s'appuient les rythmes scolaires dans les écoles de la commune.

Il est à renouveler tous les 3 ans : la commune doit signaler si elle veut le modifier avant le 31 mars.

Bilan pour le service périscolaire : pas de volonté de modifier le PEDT, car il trouve que le rythme est bon, et que les TAP se déroulent bien.

Le budget global est de 12 000€ sans compter les agents périscolaires ni les transports.

La municipalité reçoit un fonds de soutien de 50€ par élève, même pour ceux de La Chapelle du Mont du Chat.

Lors de l'écriture du PEDT, avait été abordée l'idée d'un après-midi libéré avec toutes les sorties d'école à 16h30, mais c'était trop compliqué pour avoir des intervenants de TAP sur le même après-midi, et il y avait un problème de locaux car toutes les activités auraient eu lieu en même temps.

Les enseignants remarquent une fatigue de plus en plus importante chez les enfants. Les emplois du temps familiaux sont surchargés et les enfants, fatigués, s'énervent.

Il y a aussi le problème des sorties, sportives ou autres, qui, si elles se font l'après-midi (trop court), débordent du temps scolaire, ou qui doivent passer sur le matin, temps où les enfants sont plus réceptifs pour le travail intellectuel.

Mme CULOMA transmet des avis de chronobiologistes sur les rythmes scolaires :

- l'attention des élèves face aux apprentissages est limitée à 4 heures par jour ;
- cette attention est répartie à différents moments de la journée. L'emploi du temps adapté aux rythmes des enfants serait le suivant : 8h45 - 12h / 14h30 - 16h30. Le temps des TAP serait alors placé sur la pause méridienne ;
- la spécificité maternelle souhaitée par la loi de programmation et d'orientation sur la refondation de l'école pourrait ainsi être respectée : les élèves déjeunant au restaurant scolaire seraient couchés après le déjeuner et auraient un temps d'apprentissage en classe après la sieste.
- certains parents d'élèves précisent que la quantité d'activités extrascolaires semble être importante pour certains enfants. Pour d'autres, les temps de présence à l'école seraient très longs. Madame Culoma répond que, pour ces enfants, la mise en place d'activités calmes sur le temps des TAP (BCD, espaces ludiques,...) pourrait être envisagée.

La garderie utilise des jouets, jeux de société calmes et coloriages.

Mme Iori indique que l'équipe périscolaire a eu 2 jours de formation avec un spécialiste de l'éducation en matière de gestion de groupes d'enfants : le midi, il y a un besoin de temps sportif et de temps calme.

Le PEDT bourgetain est rédigé sur une découverte d'activités, cela se passe bien.

Le modifier serait trop lourd ; il y aurait trop de choses à revoir en trop peu de temps (la circulaire datant du 6 janvier pour un délai au 31 mars) et sans savoir si les données changeront après les élections gouvernementales.

On en reste au statu quo.

3) Projets sportifs et culturels passés ou en cours

	CP	CP-CE1	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2	CM2
Semaine du goût fromages de Savoie	X	X	X	X	X	X	X
Ecole et cinéma : « Ponyo sur la falaise »	X	X	X	X	X	X	X
Exposition sur les dinosaures et minéraux	X	X	X	X	X	X	X
Spectacle « Jacqueline et Jacqueline »	X	X	X	X	X	X	X
Cycle natation	X		X				
Spectacle « Le Petit chaperon rouge »	X	X	X	X	X	X	X
Genèse du cinéma (studio Patamm)			X	X	X	X	X
Ecole et cinéma : « The Kid » et « E.T. »	X	X	X	X	X	X	X
Malle OCCE de jeux de coopération	X						X
Prix des Incorruptibles, lecture (jusqu'en mai)	X	X	X	X	X	X	X
Contes et musique (pour spectacle fin d'année)	X	X	X	X	X	X	X

N.B. : Merci à la municipalité pour le financement des activités sportives de cycles, pour les 2 spectacles à La Traverse, et pour la subvention en vue de sorties et activités ponctuelles.

Merci à Mom'anim pour les subventions en vue de sorties et activités.

Merci aux parents qui accompagnent les sorties et activités.

Merci aux étudiants STAPS pour l'encadrement de sports spécifiques.

Au 16 février, les projets n'ont rien coûté aux familles, contre 6 325,50 € de dépenses pour ce qui a été effectué et payé.

Projets sportifs et culturels à venir

	CP	CP-CE1	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2	CM2
Allées contées à Chambéry	X	X	X	X	X	X	X
Cycle natation		X		X			
Genèse du cinéma (studio Patamm)	X	X					
Etudiants en STAPS (EPS)	X		X			X	X
Cycle ski de fond					X	X	X

	CP	CP-CE1	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2	CM2
Spectacle « Sa Majesté le roi Cul nu »	X	X	X	X	X	X	X
Carnaval avec Le P'tiou (thème des contes)	X	X	X	X	X	X	X
Prix des Incorruptibles, lecture (jusqu'en mai)	X	X	X	X	X	X	X
Ciné lecture OCCE	X		X				
Chemins de la Mémoire					X	X	X
Cycle voile				X (CE2)	X	X	X
Classe de découverte montagne-peinture	X	X (CP)					
Classe de découverte à Lyon						X	X
Film d'animation					X		
Classe cinéma	X	X (CP)					
Contes et musique (pour spectacle fin d'année)	X	X	X	X	X	X	X
Jeux olympiques du Bourget	X	X	X	X	X	X	X

Le tarif de base de la classe à Lyon est de 367€. Celui de la classe à Lanslebourg est de 330€.

Plusieurs actions ont été menées pour diminuer les coûts : merci aux porteuses de projets, et à ceux qui ont participé.

4) Question sur le comportement de certains enfants

Des parents s'interrogent sur le comportement de certains enfants, qui se font remarquer par un vocabulaire ou des gestes ne respectant pas les règles de l'école.

Tout d'abord, l'équipe enseignante alerte sur le risque à vouloir généraliser des cas très ponctuels et isolés.

Mme Iori signale qu'un règlement a été envoyé pour 387 enfants de la commune, mais qu'il n'y a eu que 83 retours : l'importance accordée aux règles de comportement en collectivité n'apparaît donc pas comme une priorité pour toutes les familles.

Et parmi les retours, certains enfants n'ont pas lu le règlement avec leurs parents.

Elle rappelle que les professionnels donnent des règles mais que les parents ont leur rôle à jouer dans le cadre moral.

Dans les classes, les problèmes sont discutés avec les élèves quand ils se produisent. C'est de la « remédiation » qui se fait dans le cadre de l'enseignement moral et civique.

Mais les enseignants ne peuvent pas gérer des conflits nés à l'extérieur et se répercutant dans l'école.

Mme Bertrand fait remarquer que certains parents ne donnent pas l'exemple en se disputant oralement, voire physiquement, devant l'école.

Le mot « harcèlement » étant prononcé, Mme Culoma informe de l'existence d'un programme sur Eduscol (internet) autour du harcèlement.

Elle indique que c'est très rare que le harcelé parle. C'est plus courant que ce soient des témoins qui rapportent une situation de harcèlement.

Les enseignants alertent sur la bonne signification du mot « harcèlement », qu'ils pourraient reprendre à leur actif lorsque certains parents se postent devant la cour de récréation, crient des reproches ou répandent des rumeurs sur eux.

Il y a besoin de confiance entre les adultes qui s'occupent des mêmes enfants.

Le conflit qui a poussé un enfant à sortir de l'école a été géré convenablement par l'école, l'inspectrice, la mairie et la police municipale.

Mme Culoma fait remarquer que le conflit avait été géré entre les 2 enfants et que ce sont des adultes qui l'ont relancé.

L'école est au cœur de la société mais elle ne peut pas tout résoudre.

Des pistes sont ouvertes : pour informer les familles sur le harcèlement, pour former des enfants délégués de classes et médiateurs dans la cour (pour de l'« anticipation » en plus de la « remédiation »).

5) Locaux, travaux, sécurité

*Dans le cadre du suivi du Document Unique d'Evaluation des Risques établi pour les personnels de l'école, une visite de M. Frionnet, assistant départemental de prévention, avec M. Hochard, des services techniques, a mis en évidence certaines améliorations éventuelles à apporter dans l'école, qui peuvent être utiles aux élèves :

- diagnostic sur la présence de radon et d'amiante
- fournir une copie du carnet de suivi des installations sportives
- installer un report de l'arrêt d'urgence pour la ventilation en cas de risque majeur nucléaire
- installer une alarme intrusion efficace
- installer un visiophone en 3 points de l'école
- installer un film opacifiant sur les vitres des classes donnant sur l'extérieur et celle de la porte d'entrée du haut
- rehausser la barrière du fond de la cour du bas
- bien fermer le placard de produits d'entretien

Toujours dans ce cadre, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) a été complété avec le risque nucléaire, car l'éloignement des centrales ne signifie pas l'absence de danger dans l'air en cas d'accident.

*Réponse à la question sur la présence d'un 2e policier municipal en bas de la Route des écoles : il sert à contrôler les infractions au code de la route ; il n'est pas là pour aider directement à traverser (si les automobilistes respectent le code, les enfants pourront traverser sans danger : chacun doit se responsabiliser).

*Réponse à la question sur le stationnement devant l'école : il ne doit pas y avoir de stationnement en double file ; chacun doit respecter le minimum de temps pour la dépose afin que les voitures circulent. Attention à ne pas arriver au dernier moment car il n'y a effectivement plus de place.

*Réponse à la question sur les sorties de classes : les sorties de proximité sont autorisées avec un seul enseignant pour sa classe.

6) Questions diverses

*Réponse à la question sur l'affectation des élèves du Bourget au collège George Sand : Mme Culoma déclare qu'elle n'a pas entendu parler de problèmes, mais qu'elle s'en assurera tout de même auprès du principal du collège de Côte Rousse.

*Mme Iori informe les parents délégués qu'il y a eu une amélioration des repas de cantine, due au changement de cuisinier de Scolarest.

* Mme Iori demande que les informations passées dans les cahiers de liaison soient bien remises à temps par les enseignants mais aussi que les parents surveillent les cartables, en cas de feuille volante.

*Réponse à la question sur la sortie tardive de certaines classes à 11h30 ou 15h45.

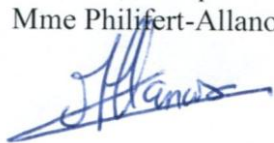
Il n'y a pas 1 agent périscolaire par classe et l'appel est fait dans les 7 classes, pour la sécurité des élèves (afin qu'aucun ne sorte de l'école sans que cela soit prévu). Automatiquement, des classes sortent après les autres. Mme Iori fait remarquer qu'une classe sortait systématiquement aussi tard qu'« on » le raconte, le service périscolaire ne pourrait pas fonctionner, ce qui n'est pas le cas.

La séance a été levée à 20h36. Le prochain conseil d'école est prévu le 8 juin à 18h.

La présidente
Mme Bernès



La secrétaire parent
Mme Philifert-Allanos



Le secrétaire enseignant
M. Postigo

